

2.1.2. *Contribution de l'enseignement à travers l'école*

A travers l'enseignement, l'éducation contribue au développement de la cité dans la mesure où, elle forme les membres de la cité et ce, par l'intermédiaire de l'institution école. Notre analyse consistera à définir ce qu'on entend par école afin de percevoir dans quelle mesure elle contribue au développement de la vie de la cité.

Selon Rakotofiringa, les fondements de l'école se trouvent dans son étymologie. Ecole vient du grec η σχολη, è scholè, c'est l'arrêt, le repos, le loisir. Il s'agit alors d'une pause dans les occupations habituelles, du temps que l'on prend. Pour les élèves, le temps de l'école est une occupation studieuse de ce temps. C'est également l'endroit destiné à cette occupation.

Pour Reboul, l'école est une institution ayant pour fin expresse de dispenser en enseignement (Reboul, 1980) et selon lui, on ne peut apprendre à coup sûr que par un enseignement organisé pour apprendre (ibid).

Si l'on s'en tient à ces analyses de l'école, elle serait d'abord un temps consacré à l'étude. Le temps voué à l'école doit être du temps où l'apprenant serait entièrement consacré à apprendre. Cependant, cet apprentissage doit être organisé ; et c'est pourquoi il y a école, une institution chargée de dispenser cet enseignement organisé dans le but d'optimiser le temps consacré à l'étude, et comme le souligne Hameline, « l'éducation est une tentative systématique ou « spontanée » d'agir sur les choses afin de les soustraire à l'ordre du hasard. » (Hameline, 1979, p 51)

Après cette approche définitoire et générale de l'école, l'analyse suivante parlera de ce qui est attendu d'elle. C'est ainsi que la réflexion portée sera basée sur les missions de l'école en référence à Crahay (Crahay, 1977). Cet auteur en distingue trois, qui vont être développées successivement : les fonctions de socialisation, d'éducation et de spécialisation.

2.1.2.1. Ecole : fonction de socialisation

Cette fonction concerne la dimension collective des élèves. D'abord l'école doit faire acquérir les connaissances et les compétences que la société espère faire maîtriser pour la majorité de ses membres. Ainsi, l'école doit être facteur de cohésion sociale c'est-à-dire que les individus sont formés de la même manière, il y a uniformisation des savoirs et des valeurs, c'est pourquoi elle est obligatoire. Ensuite, elle doit faire acquérir les valeurs et les cultures qui

constituent le ciment de la société, elle doit faire en sorte que les élèves intériorisent leurs valeurs.

A l'école, les élèves doivent également apprendre des rôles, des savoirs, des savoir-faire afin de s'intégrer dans la société pour pouvoir y assumer des fonctions utiles à son développement.

L'école doit alors décider de ce que doivent être les membres qui composent la société. Il se peut que ce soit d'ordre idéologique, philosophique ou culturel. En effet, la société peut exiger de l'école de former des enfants ayant des connaissances spécifiques en matière d'agriculture et d'élevage étant donné par exemple que le pays est à majorité agricole. Tout comme il est possible que la société aspire à avoir des personnes imbues des valeurs tels que la tolérance, la sensibilité pour garantir l'union d'un pays.

2.1.2.2. Ecole : fonction d'éducation

La fonction d'éducation quant à elle, s'intéresse à la dimension individuelle des élèves. Il s'agit des devoirs de l'école vis-à-vis de l'individu. Elle repose de ce fait sur une certaine idéologie :

- Le triomphe de la raison
- La perfectibilité de l'être humain
- La possibilité d'être autonome à condition de faire usage de sa capacité de penser.

Il faut construire l'individu dans l'homme en l'affranchissant des croyances, superstition ou idées toutes faites (Crahay, 1997). En appui à cela nous nous référons à la première règle de la méthode de Descartes « Le premier était de ne recevoir aucune chose pour vraie, que je ne la connusse évidemment être telle : c'est-à-dire d'éviter soigneusement la précipitation et la prévention » (Descartes, 2012).

L'avenir d'un pays repose sur la capacité des individus qui y résident à pouvoir évoluer, réfléchir sur les questions de survie du pays telles que la gestion des catastrophes naturelles ou la gestion même du pays. Or, pour y arriver, être capable d'utiliser sa raison est primordiale pour pouvoir prendre les décisions nécessaires pour l'avenir tant de l'individu même que pour le pays.

2.1.2.3. Ecole : fonction de spécialisation

Cette fonction concerne la spécialisation et la répartition des positions sociales. Cela renvoie à la République de Platon et qui fait la naissance de la cité, c'est-à-dire cette impuissance où se trouve chaque individu de suffire à lui-même. C'est pourquoi il y a eu spécialisation des tâches.

Comme il a été vu qu'une personne ne pouvait exercer plusieurs métiers à la fois, l'école doit assurer sa fonction de spécialisation, nous aurons besoin à la fois d'élites et de gardiens, pour reprendre les mots de Platon.

En outre, il serait difficile de vivre dans un pays où tout le monde serait par exemple médecin ou mécanicien. Il y a lieu de répartir les membres de la société dans différentes spécialisations, d'autant plus que d'autres sont nécessaires dans la vie sociale. Certes il est vrai que la société a besoin de médecin mais cela ne suffit pas, elle a besoin également d'enseignant, de personnes ayant les compétences nécessaires de gérer et d'administrer, etc.

Et c'est dans cette optique que les séries ont été instaurées dans les lycées pour orienter les élèves dans leurs futures spécialisations.

L'école, cette occupation studieuse, a de ce fait d'énormes obligations tant vis-à-vis de l'individu qui compose la société que vis-à-vis de la société elle-même. L'école a trois fonctions d'ampleur car elle est le garant du développement d'un pays donné. Si une société est développée c'est grâce à elle qui a rempli ses fonctions, mais si au contraire, la société rencontre des difficultés, c'est qu'il y a dysfonctionnement dans la réalisation des missions de l'école. C'est ainsi donc, que l'éducation contribue au développement de la cité.

2.2. Contribution de la cité dans le développement de l'éducation

La cité contribue de deux façons au développement de l'éducation, d'abord parce qu'elle est une action concertée, et ensuite parce que les membres de la cité, c'est-à-dire les sociétés sont initiatrices de cette action.

2.2.1. *Education, action concertée*

Selon Hameline, « l'éducation relève de la catégorie de l' « action-sur », et d'une action concertée. » (Hameline, 1979, p 53) Il n'y a donc pas éducation s'il n'y a pas concertation. Elle concerne plusieurs parties prenantes qui contribuent à son développement.

Prenons l'exemple de l'intention pédagogique d'Hameline. Selon lui, « l'intention pédagogique est un énoncé plus ou moins explicites d'effets, attendus à plus ou moins longue échéance et avec plus ou moins de certitude et d'intérêt par les formateurs, les personnes en formation, les prescripteurs ou les commanditaires de la formation sans oublier la société. » (Ibid. p 54).

Cette analyse d'Hameline montre la pluralité des instances dont il est question lorsqu'il s'agit de l'intention pédagogique. Ainsi, cela n'intéresse pas uniquement les responsables de formation et les preneurs de formation, mais la société a également son mot à dire en matière d'intention. Comme le dit Hameline, le sol de la pédagogie est pavé d'intentions de provenance les plus diverses et les plus contradictoires.

Même si ces intentions sont des fois contradictoires, le fait est qu'il en existe plusieurs émanant d'instances les plus variées. Et l'éducation se doit de les prendre toutes en considération et comme le souligne Hameline : « l'éducation ne laisse indifférent aucune instance... » (Ibid, p 57)

2.2.2. Sociétés, initiatrices de l'action d'éducation

Un autre axe par lequel la cité contribue dans le développement de l'éducation est le fait que les membres de la cité sont initiateurs de l'action d'éducation. Nous avons vu lorsque nous traitons de la problématique de l'éducation que l'éducation est une activité humaine, et que cette activité se traduit en action qui, à son tour est prise en charge. L'analyse suivante s'intéresse à l'action d'éducation quand les sociétés sont initiatrices de l'éducation.

Les sociétés en tant qu'initiatrices de l'éducation tendent à l'effectivité de la relation élève-enseignant. Dans l'ordinogramme d'Hameline, plusieurs instances composent les sociétés, il est possible de citer par exemple l'opinion publique, l'entourage, le milieu, les parents. Toutes ces instances ont l'éducation pour préoccupation à quelque échelle que ce soit. Les sociétés attendent des effets par rapport à l'école, c'est ainsi qu'elles initient l'action d'éducation et exercent des influences pour faire état de ses attentes par rapport à elle.

Cette deuxième partie qui est une modélisation du rapport entre pouvoir politique et pouvoir scientifique en matière d'éducation montre que cette relation dialectique est nécessaire dans l'action d'éducation. En effet, la relation est à double sens, l'éducation contribue au développement de la cité et celle-ci contribue également au développement de l'éducation.

L'éducation contribue au développement de la cité car la production de savoirs en éducation, prise en charge par le pouvoir scientifique, contribue à l'efficacité de la relation élève-enseignant. A travers la transmission de savoirs également, c'est-à-dire l'enseignement à l'école, l'éducation forme les membres de la cité aux valeurs et aux compétences voulues par les membres de la cité.

Mais l'éducation est une action concertée, c'est-à-dire que les membres de la cité ont également le droit d'être acteur dans l'éducation. C'est ainsi qu'ils contribuent au développement de l'éducation. Il est vrai certes qu'ils n'y sont pas spécialistes mais cela ne veut pas dire qu'ils n'ont rien à dire là-dessus d'autant plus qu'ils sont eux-mêmes initiateurs de l'éducation. De ce fait, les membres de la cité développent l'éducation dans la mesure où, ils peuvent évoquer les effets attendus de l'éducation.

PARTIE III/ PERSPECTIVES POUR LA THESE

Dans cette troisième et dernière partie, nous allons présenter les travaux encore à entreprendre et qui vont constituer nos perspectives pour la thèse. Nous tenons à rappeler que le présent travail est un projet de thèse, ainsi, la réalisation de ces travaux s'étend sur une certaine durée pour pouvoir arriver aux résultats escomptés.

Cette partie consistera alors à présenter d'abord les analyses qu'il faudrait faire entre autre l'analyse de la période choisie pour la thèse à savoir la période de l'indépendance à nos jours, puis nous présenterons ce qui va constituer les investigations de la recherche, les éléments constituant le corpus, les moyens et les champs d'investigation.

1. Analyse de la période de l'indépendance à nos jours (1960- 2018)

La présente analyse se focalisera maintenant sur un aspect bien particulier des analyses précédentes, le cas de la cité Madagascar.

1.1. Evolution politique à Madagascar

L'éducation à Madagascar ne peut échapper à son histoire, notamment à son histoire politique. C'est à ce titre que dans un premier temps, dans notre analyse, il convient d'avoir un aperçu historique du vécu politique de Madagascar.

Depuis l'indépendance, quatre républiques se sont succédées jusqu'à nos jours, avec chacun une forme d'organisation bien spécifique qui constitue l'histoire politique de Madagascar.

1.1.1. La première république (1960-1972)

Une des dates marquantes de l'histoire de Madagascar est la proclamation de son indépendance le 26 Juin 1960, avec comme président de la république Philibert Tsiranana.

Cette première république est marquée par la présence encore ressentie de la France malgré l'indépendance. En effet, le président autorise les Français à garder le contrôle des institutions commerciales et financières et à maintenir des bases militaires sur l'île. L'élite urbaine malgache est alors restée très attachée à l'influence occidentale et aux valeurs chrétiennes françaises. Un héritage colonial que le président Tsiranana maintient, et qui accentue l'écart entre la population d'Antananarivo et celle des provinces.

Un processus de réconciliation est même mis en œuvre car les liens qui relient Madagascar à la France restent très forts. Pour preuve, dans la déclaration d'indépendance de 1960, les deux pays s'engagent à ce que « l'amitié traditionnelle reste intacte », et scellent une étroite coopération culturelle, économique et militaire. Tsiranana obtient néanmoins la libération des rebelles de l'insurrection de 1947, rassurant ainsi les leaders nationalistes.

Jugée comme une période de néocolonialisme ou d'une nouvelle forme de colonisation, le pouvoir de Tsiranana ne dure que jusqu'en 1972.⁵ Durant ces années de présidence, Tsiranana a accordé une place importante à la république française, toujours aussi importante dans les secteurs clés de l'activité du pays, notamment économiques, mais aussi politiques et culturels.

Les entreprises françaises et les colons réunionnais ont conservé l'essentiel de leurs privilèges et continuent de dominer l'économie.

Les années 70 marquent la période où la malgachisation, un mouvement pour l'adaptation de l'éducation aux réalités culturelles et sociales du pays s'étend à toutes les universités malgaches.⁶

1.1.2. La deuxième république (1975-1985)⁷

Le 8 octobre 1972, trois millions de « oui » contre 103 000 de « non » entraînent la démission du président Tsiranana lors d'un référendum afin de mettre en place de nouvelles institutions. Ainsi, une nouvelle constitution est adoptée le 7 novembre 1972, ce qui amène à la renégociation des accords de coopération franco-malgaches et à l'adoption de mesures radicales. En effet, dès le début de l'année 1973, Madagascar crée sa propre Banque centrale, sa monnaie et se retire de la zone franc. En juin de la même année, la France et Madagascar signent un accord d'évacuation des armées françaises basées dans la région de Diégo-Suarez. Au plan international, Madagascar se tourne vers les pays du bloc communiste, une politique inspirée par le ministre des Affaires étrangères : Didier Ratsiraka.

Une indépendance totale, fin du « néocolonialisme », tels sont les objectifs exprimés par l'équipe dirigeante, pourtant les résultats économiques ne vont pas suivre. Les prix augmentent

⁵http://ae-fe-madagascar.histege.org/IMG/pdf/chronologie_Madagascar.pdf, consulté le 20/09/2018

⁶<https://malgachie.wordpress.com/category/quelques-infos-sur-le-pays/histoire-de-madagascar-du-xixeme-sieccle-a-la-fin-de-la-colonisation/premiere-republique-les-14-annees-de-tsiranana-1958-1972/>, publié le 22/04/2011 ; consulté le 20/09/2018

⁷idid

tandis que la notion de « malgachisation » (« être libres, indépendants et créer une renaissance malgache ») est de plus en plus populaire parmi la jeunesse. La révolution, autre mot d'ordre, mobilise étudiants, ouvriers, paysans et soldats.

Madagascar s'endette, s'appauvrit et la corruption s'installe.

En 1975, Didier Ratsiraka crée un parti unique, l'AREMA, à l'image de ses modèles Fidel Castro de Cuba, Kim Il-Sung de Corée du Nord et le colonel Kadhafi de Libye. Au sein de l'Assemblée nationale populaire élue en 1977, et au terme d'un scrutin contesté, ce parti obtient 81% des sièges contre 11% à l'AKFM et 8% à d'autres partis. Le gouvernement est organisé dans les mêmes proportions. L'« Etat AREMA » s'installe comme l'avait fait l'« Etat PSD » durant les années 1960. La censure de la presse est instituée, les promesses de justice sociale et d'égalité ne correspondent pas à ce qui est attendu.

En outre, l'économie subit les contrecoups du choc pétrolier et ceux de l'effondrement du cours des matières premières. Malgré les réformes adoptées à la fin des années 1980, la crise économique mondiale achève de déstabiliser l'économie de la Grande Ile. La pauvreté s'étend pourtant, Ratsiraka est réélu en 1982 et 1989 sans opposition.

A son slogan « Madagascar qui ne s'agenouille pas » répondent fronde et insécurité permanentes, notamment dans les campagnes, et une opposition souterraine quotidienne au sein d'une administration pléthorique et corrompue. Ratsiraka ne sent pas monter le ras-le-bol grandissant en 1991. En effet, un mouvement de grève générale de plusieurs mois aboutit au 1^{er} mai 1991, date à laquelle de grandes manifestations ont lieu à Tana et dans plusieurs villes de province, poussant Ratsiraka à démissionner après 16 ans de règne.

Une période confuse s'ensuit, qui s'achève sur le 19 août 1992, où, face à la mobilisation populaire, le président accepte la création d'un gouvernement de consensus et de transition.

1.1.3. La troisième république (1992- 2010)

La III^{ème} République est proclamée le 19 août 1992. Une nouvelle Constitution est adoptée, fondée sur le pluralisme politique et la démocratie qui équilibre les pouvoirs entre un président élu au suffrage universel et une assemblée nationale souveraine.

Son président, Albert Zafy, un professeur en chirurgie est l'un des leaders du soulèvement populaire de 1991. Le 16 août, les élections législatives donnent une majorité parlementaire favorable au président Zafy.

Sur le plan économique, le gouvernement suit les conseils du Fonds Monétaire International et de la Banque mondiale : désengagement de l'Etat, économie mixte laissant une part importante à l'initiative privée, réforme monétaire destinée à favoriser les investissements et à rendre à terme le franc malgache convertible. Cette réforme, entreprise début 1994 aura un impact sur le franc malgache qui, perdit de sa valeur, laissant dans l'inquiétude autant les opérateurs économiques que la population.

Pendant ce même temps, les tensions entre le président Zafy et le Premier ministre Ravony éclatent au grand jour. Cette confrontation atteindra son apogée avec la motion de censure déposée par les partisans du président et rejetée par l'Assemblée nationale. Estimant ne pas avoir dit son dernier mot, le président Zafy soumet à un référendum, le 17 septembre 1995, une modification constitutionnelle déléguant au président (et non plus à l'Assemblée nationale) le pouvoir de nommer et de révoquer le Premier ministre. Le « oui » l'emporte, le régime se présidentialise. Désormais le président et le gouvernement sont en principe unis, face à une Assemblée nationale où s'est recomposée une majorité qui leur est hostile.

Au cours de second semestre 1996, la fin du règne est consommée. Accusé d'avoir violé la Constitution, il est légalement destitué par un vote d'empêchement d'une majorité de députés en août de la même année par conséquent, les élections présidentielles sont anticipées.

Entre 1993 et 1997, l'Assemblée mena une guérilla systématique contre le président et les six gouvernements qui se succédèrent. Parallèlement, l'inflation s'accrut dans des proportions jamais atteintes, le franc malgache « coulant » alors qu'il était supposé « flotter » selon la stratégie monétaire ultralibérale adoptée.

Au bout du compte, en cinq années, sous le régime d'Albert Zafy, une petite élite s'enrichit, tandis que le peuple s'appauvrit encore plus.

1.1.4. La quatrième république (2013-)

La Quatrième République est le régime politique de Madagascar depuis sa proclamation par le président de la transition Andry Rajoelina le 11 décembre 2010 à Antananarivo.

Les institutions de Madagascar sont définies par la Constitution de 2010 fondant la Quatrième République.

Madagascar est une république à régime semi-présidentiel multipartite, où le président est le chef de l'État et le Premier ministre chef du gouvernement. Le pouvoir exécutif est aux mains du gouvernement tandis que le pouvoir législatif est partagé entre le gouvernement et les deux chambres du Parlement. Le pouvoir judiciaire est indépendant des deux premiers.

L'actuel président de la République est Hery Rajaonarimampianina depuis le 25 janvier 2014.

1.2. Institutionnalisation de l'éducation et de la recherche scientifique à Madagascar

1.2.1. La politique d'enseignement

Dans l'histoire de Madagascar, l'éducation dépend toujours de la politique. Ainsi, notre projet visera à analyser la politique d'enseignement à Madagascar durant les républiques qui se sont succédé. Il ne s'agit pas d'une analyse exhaustive mais qui reprend uniquement de manière générale les grands aspects de la politique d'enseignement, une analyse plus approfondie étant bien entendu prévue pour la thèse.

Dans cette perspective, nous nous baserons sur les travaux de Rakotofiringa qui a fait une approche historique des différentes politiques d'enseignement depuis le lendemain de l'indépendance.

Le régime du président Tsiranana lors de la première république, est marqué par le fait que Madagascar n'a pas tout à fait rejeté les Français, en effet, des accords de coopération relative à l'enseignement ont encore été signés comme :

- l'engagement du gouvernement français à mettre à la disposition de la république malgache le personnel qualifié dont celle-ci a besoin en matière d'enseignement
- l'engagement du gouvernement malgache à consulter le gouvernement français sur toutes les questions relatives à l'harmonisation des programmes d'études, en ce qui concerne les cycles conduisant à l'obtention des diplômes, brevets et titres de qualification valables dans toute l'étendue de la communauté.

C'est dans le domaine de l'enseignement que cette dépendance vis-à-vis de la France s'est fait sentir ; c'est pourquoi, l'opinion publique s'est faite de plus en plus pressante. Et suite à une enquête effectuée par le journal Lumière dans son numéro 1589 du 20 Octobre 1966, effectuée auprès de jeunes ruraux de 16 à 20 ans, « c'est surtout l'idée d'adapter l'enseignement aux besoins actuels du pays qui les préoccupe d'abord, en le rendant plus pratique et moins dirigé vers la fonctionnarisation. »

La politique d'enseignement de la deuxième république quant à elle, tire ses grandes lignes dans Charte de la révolution socialiste malagasy qui stipule que :

- « l'enseignement doit donc former des techniciens valables dans tous les domaines, former des militants de la construction du socialisme dans notre pays »
- « l'enseignement doit être planifié en s'appuyant sur quelques idées essentielles :
 - . la démocratisation
 - . la décentralisation qui est un aspect fondamental de la démocratisation
 - . la malgachisation
- Démocratiser l'enseignement signifie donner à tous les mêmes chances, c'est-à-dire donner à tous les malgaches sans exception la possibilité de recevoir un enseignement de base, de s'instruire et de se former selon leurs aptitudes dans le cadre des besoins de la nation.
- « Dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation, la décentralisation se traduit par la répartition à travers le territoire national des établissements d'enseignement avec certains aspects de leur gestion.
- « Malgachiser l'enseignement signifie harmoniser le contenu et les méthodes de cet enseignement avec les impératifs de la Révolution, c'est-à-dire l'édification d'un état socialiste et véritablement malgache.

Ces principes seront ainsi traduits en termes opérationnels dans la loi n° 78.040 du 17 Juillet 1978 portant cadre général du système d'éducation et de formation. Puis vers la troisième république jusqu'à maintenant, se sont succédé les lois d'orientation portant cadre général du système d'éducation et de formation à Madagascar, nous pouvons citer la loi 94. 033, la loi 2004-04.

De cette approche historique, nous constatons que la politique d'enseignement à Madagascar est inséparable des aspirations politiques des dirigeants de la grande Ile. Un

proverbe malgache souligne ce fait : « *Miova Andriana, miova sata.* ». Nous ne nous hasarderons pas à traduire ce proverbe mais nous évoquons uniquement son sens ; ainsi, ce proverbe montre que le fait de changer de dirigeant implique nécessairement le changement d'orientation. En ce qui concerne les relations internationales, tantôt Madagascar est proche de la France, tantôt la grande Ile aspire à se détourner de l'extérieur, et plus récemment avec le régime de Ravalomanana il y a eu une ouverture par rapport aux Etats-Unis. Ces changements récurrents dans l'histoire politique de Madagascar influent considérablement sur l'éducation. Et c'est tout l'intérêt de notre travail car, en fonction des régimes qui se sont succédé, nous pourrions analyser d'une part la politique d'enseignement lors de cette période et d'autre part nous pourrions analyser l'articulation de la relation dialectique du pouvoir politique et du pouvoir scientifique en ce qui concerne l'éducation.

1.2.2. Le système éducationnel à Madagascar : organisation, structure et personnel

Lorsqu'on parle de système, cela suggère toujours la présence d'une organisation, une structure. Elles nécessitent le personnel chargé de faire fonctionner ce système. La présente analyse visera à présenter le système éducationnel malgache selon son organisation, sa structure et son personnel.

L'organisation de l'éducation relève de l'action-sur, il s'agit de l'intention de faire apprendre, de ce fait, à la base il y a des choix, une stratégie. Ainsi, les orientations stratégiques de l'éducation à Madagascar, selon le PSE sont les suivantes :

- « 1. fournir une éducation fondamentale de qualité et équitable à tous les enfants pour les aider à affronter le monde économique en perpétuelle évolution, participer au développement durable du pays sur le plan socio-économique, culturel et environnemental et à leur propre développement ;
2. développer les compétences et l'employabilité des ressources humaines du pays selon les métiers requis par les secteurs en émergence, qu'ils soient modernes ou traditionnels ;
3. fournir une éducation de très haut niveau pour ses élites afin de répondre aux défis technologiques du monde actuel et aux défis de développement du pays dans les domaines de pointe de l'économie tant au plan national qu'au plan international ;
4. assurer la possibilité d'apprentissage et de formation tout au long de la vie ;
5. former des citoyens responsables, épanouis, dotés de compétences et de connaissances transformatrices, vecteurs de changement et d'innovation. » (PSE, 2018-2022, p50)

Pour assurer la rentabilité et l'efficacité de cette organisation, notamment les résultats attendus, une structure est établie.

Ainsi, le Ministère de l'Education Nationale prévoit d'abord « une éducation fondamentale de 9 ans, obligatoire et gratuite offerte à tout enfant malgache. Ce dernier ne pourra quitter l'école avant l'âge de 15 ans et, à partir de là, quel que soit le niveau de sortie, chaque sortant du système devra avoir des compétences de base lui permettant d'opérer un choix éclairé quant à sa future activité professionnelle, la mise en place d'un système d'orientation scolaire et professionnelle permettant de faire ce choix. »

Ce système d'enseignement de base sera organisé en trois sous-cycles de trois ans chacun. À la fin du premier sous-cycle, l'élève devra savoir lire dans sa langue maternelle pour permettre l'introduction d'une langue seconde dans le deuxième sous-cycle. À la fin de ce dernier, chaque élève devra être capable de lire pour apprendre dans les deux langues. Le troisième sous-cycle donnera, en plus des compétences générales essentielles, des bases techniques pour permettre à l'élève d'intégrer le marché du travail, ou l'enseignement secondaire général ou encore l'enseignement technique et la formation professionnelle. » (ibid, p56)

Ensuite sera prévu « un enseignement secondaire général ayant comme objectif principal de préparer les jeunes à l'enseignement supérieur. Il visera à donner des bases de connaissances solides aux futurs étudiants. Le volet qualité étant une priorité, une attention particulière sera accordée aux matières scientifiques et au rééquilibrage des séries. Les jeunes n'ayant pas achevé ce cycle secondaire et ceux l'ayant achevé mais n'allant pas dans l'enseignement supérieur pourront intégrer le dispositif de formation professionnelle. » (ibid). Ce nouveau système d'enseignement est présenté selon le schéma suivant :